

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois, le mardi 4 juillet à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents :

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Pascal MONNIER, Odile ROËSS, Éric STEIB, David TOZZI, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Excusés :

Gilbert DUHOUX, Loïc LAURENÇOT, Jean-Paul GRESSARD, Étienne SURLEAU, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT.

Procurations :

Gilbert DUHOUX donne procuration à Éric STEIB
Loïc LAURENÇOT donne procuration à Fabien DESGRANGES
Étienne SURLEAU donne procuration à David TOZZI
Émeline VAILLAUT-PRÉVOT donne procuration à Sylvaine WARTELLE

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20 heures 11.

Désignation du secrétaire de séance : Sylvaine WARTELLE

Ordre du jour

1. Élection d'un quatrième adjoint
 2. Achat de voirie par la commune
 3. Travaux du SIED 70 rue de la Grande Goutte et rue du Paquot
 4. Retours sur la commission travaux
 5. Restitution du cabinet concernant le diagnostic assainissement
 6. Projet de maison seniors
 7. Les travaux
 8. Divers
- Questions-réponses

1. Élection d'un quatrième adjoint

Le Maire rappelle les règles qui régissent l'élection d'un adjoint au maire. Dans un premier temps il faudrait définir le nombre d'adjoint, ensuite procéder à une élection à bulletin secret.

Délibération : Le Maire soumet au vote la délibération du passage à quatre adjoints.

Vote : oui à l'unanimité

Le Maire demande qui est candidat.

Pascal Monnier est candidat.

Délibération : Le Maire soumet au vote à bulletin secret l'élection d'un quatrième adjoint au 1^{er} septembre 2023.

Vote : Pascal Monnier, 12 voix

Pascal Monnier est élu à l'unanimité.

Indemnité des élus

Il y a un montant fixé par l'État qui sert de base, nommé indice brut de référence : 4 025,53 euros brut.

Proposition du Maire : rémunérer le quatrième adjoint à 9 % de l'indice brut de référence, soit 313 euros nets, comme les autres adjoints.

Délibération : Le Maire soumet au vote le montant de la rémunération du quatrième adjoint à 9 % de l'indice brut de référence.

Vote : oui à l'unanimité.

La répartition des attributions entre le Maire et les adjoints est la suivante :

Eric Steib, Maire :

- Gestion administratives de tous les salariés
- La communication
- La gestion de la MTL (réglementation)
- La communication via site en délégation à Pierre Abry
- École
- Urbanisme
- Les cérémonies (mariage, baptême, pacs...)

Fabien Desgranges, 1^{er} adjoint :

- La préparation et le suivi du budget
- La préparation des élections
- Le bulletin municipal
- Les indemnités des élus
- Factures, mandats, titre, P503, DGFIP, perception...
- Urbanisme
- École
- Permanences de mairie
- Les cérémonies (mariage, baptême, pacs...)

Sylvaine Wartelle, 2^{ème} adjoint :

- CCAS
- État civil dont recensement
- Compte-rendu des CM
- Permanences de mairie
- Les cérémonies (mariage, baptême, pacs...)

Gilbert Duhoux, 3^{ème} adjoint :

- Les travaux : station d'épuration, assainissement, informatique et domotique, gestion des agents techniques, entretien du matériel, des espaces verts, de la voirie...

Pascal Monnier, 4^{ème} adjoint :

- Les travaux : station d'épuration, assainissement, télécommunications, gestion des agents techniques, bois et affouage, entretien du matériel, des espaces verts, de la voirie...

2. Achat de voirie par la commune

Le Maire présente les parcelles concernées par l'achat. La condition est que la commune ne réalise pas de déneigement

Il est évoqué le fait que d'autres rues sont privées dans la commune et pourraient demander à être rachetées par la commune. Il est rappelé que la question de l'achat de l'impasse de la rue du stade est posée, c'est pour que la commune soit propriétaire du terrain sous lequel passent les réseaux de viabilisation. Ici, l'assainissement doit être raccordé pour les futures constructions de la rue du Stade.

Proposition de cession de la voirie privée depuis la rue du stade jusqu'à l'entrée E1 (zone 1). La partie après E1 devra appartenir à la famille Gazzurelli. (Zone 2).

La mairie sera donc ensuite propriétaire de la zone 1 (voirie et réseaux) mais ne prendra pas en charge les travaux de déneigement.

Délibération : Le Maire soumet au vote l'achat de l'impasse rue du Stade pour l'euro symbolique.

Vote : pour : 11 voix
 Abstention : 1

3. Travaux du SIED 70 rue de la Grande Goutte et rue du Paquot

Le SIED est l'organisme gestionnaire des réseaux électriques.

Le Maire expose la situation qui nécessite des travaux de renforcement et d'aménagement esthétique du réseau d'électricité dans les rues du Paquot et de la grande Goutte, le renforcement de l'éclairage public et la création d'un génie civil de communication.

L'idée est d'enfouir les réseaux électriques comme cela a déjà été fait dans une partie du village. Le réseau téléphonique serait également enfoui à cette occasion.

Mettre un peu de détail cf doc du SIED

Les travaux coûtant 450 000 euros. Avec la participation du SIED, le coût réel sera de 167 000 euros pour la commune.

Délibération : Le Maire soumet au vote le devis du SIED 70 pour les travaux d'aménagement de la rue du Paquot et de la rue de la Grande Goutte.

Vote : pour : 11 voix
 Abstention : 1

4. Retours sur la commission travaux

La commission travaux s'est réunie le 24 juin.

- Arbres sur les parkings pour donner suite au passage du jury 4 fleurs : 2 ou 3 arbres seront plantés au milieu du parking de l'école et un au centre de la cour.
- Voie cyclable sur la départementale 16.
Un devis a été demandé pour supprimer les bordures de trottoir à 3 endroits.
- Accès aux champs pour les agriculteurs du GAEC du Chêne en haut de la rue En queue de Main : deux devis seront demandés pour aménager un passage, un avec tubage et un autre avec un empierrage.
- Sécurité routière sur la RD 16
Après étude des possibilités techniques, c'est la pose de ralentisseurs qui semble le plus adéquat et à un coût raisonnable. La commission travaux propose l'installation de quatre ralentisseurs béton sur la route départementale. Le coût est d'environ 7 000 euros pour deux demi-ralentisseurs, soit sur les deux moitiés de chaussée.
Ils pourraient être positionnés avant les arrêts de bus et aux entrées de la zone à 30 Km/h, rue Pierre Carmien en arrivant d'Héricourt et rue de la Morette en arrivant de Chagey.
Les devis et autorisations vont être sollicités.

Les services départementaux vont mettre prochainement à disposition de la commune des compteurs du nombre de véhicules.
- Sécurité et grands arbres
Le long de la promenade de la Lizaine, des arbres secs doivent être coupés. D'autres doivent être enlevés au Paquot, à l'arrière de maisons, le long du ru.
Ces travaux seront confiés à un bûcheron professionnel.

5. Restitution du cabinet concernant le diagnostic assainissement

Pascal Monnier, quatrième adjoint, fait part du diagnostic du réseau d'assainissement de la commune réalisé par le bureau d'étude Geoprotech.

Des mesures d'écoulement ont montré qu'il y a des entrées parasites dans le réseau. Les mesures ont été effectuées de nuit, par temps sec, sans pluie, au niveau des regards.

Une deuxième phase va maintenant avoir lieu, avec passage de caméras dans les parties où des volumes importants, inexplicables, ont été mesurés.

Les caméras permettront de localiser les entrées d'eaux, probablement dues à des sources naturelles qui s'infiltrent par des fissures ou cassures dans le réseau. Elles permettront également de repérer d'éventuels branchements des eaux pluviales sur le réseau des eaux usées.

Geoprotech confirme le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Des petites réparations doivent être faites sur le bassin de décantation de la station d'épuration. Un appel à bénévoles sera lancé pour effectuer ces travaux.

La grande difficulté est l'encombrement de la station par les déchets jetés dans le réseau des eaux usées, en particulier les lingettes. Ces déchets obligent à effectuer des opérations de curage manuel hebdomadaires.

6. Projet de maison seniors

Le Maire et le premier adjoint ont eu une réunion en sous-Préfecture à propos de l'urbanisme. Le projet d'une construction intergénérationnelle importante telle que nous l'avons évoqué lors de la séance précédente ne pourrait pas être réalisé en RNU. Il faudra présenter ce projet lorsque le PLUi sera adopté.

7. Divers

Nom pour la quatrième salle

Le projet de donner un nom à la quatrième salle de l'école a été retenu également par les enseignantes.

Il est proposé à tous les luzois qui le souhaitent d'envoyer des propositions pendant l'été. Une information sera faite par affichage et sur le site web communal. À la rentrée, le conseil municipal dressera une liste à proposer à l'école à partir de ces propositions.

Réunion RNU (règlement national d'urbanisme)

Une réunion d'information qui rappelle les règles du RNU a eu lieu, la Maire y a assisté.

Cinéma

Le projet cinéma pour avancer nécessiterait une modification du PLU d'Echenans-Sous-Mont-Vaudois. La Préfecture a refusé cette modification, au profit de l'avancement du PLUi.

Sortie faune flore

Quelques personnes ont participé. La promenade a été animé par un des deux animateurs prévus (l'autre a eu un empêchement pour raison familiale) intéressant.

Inauguration de la fresque du préau de l'école

Une centaine de participants ont répondu à l'invitation des enseignantes le 23 juin, dans une ambiance joyeuse. La fresque est une belle réalisation.

Fête de l'école

Une belle journée de fête pour la fin d'année scolaire a eu lieu samedi 1^{er} juillet. Commencée avec le spectacle de l'école à la maison du temps libre suivi, de la remise par la mairie des cadeaux aux élèves quittant le CM2 et un apéritif offert à tous. Le public était nombreux, la maison du temps libre remplie.

Ensuite un repas organisé par l'association « les z'enfants d'abord » regroupait 160 convives, suivi d'une kermesse pour les enfants.

Envoi de SMS en nombre

Le Maire informe que l'opérateur de son abonnement de téléphone mobile bloque souvent ses envois en nombre. Cela explique que les informations arrivent en décalé aux uns et aux autres.

Piste cyclable vers voie du tram

Les barrières ont été cassées volontairement.

CCPH

La commission développement économique s'est réunie le 21 juin, avec présentation du rapport d'activité par les services de la CCPH. Le bureau de la CCPH s'est réuni également. Sur la question du PLUi, des communes ont plus de possibilité de construction pour s'étendre que d'autres, certaines n'ont rien à cause du mode de calcul. Les communes peuvent s'entendre pour échanger leurs droits en surface constructible, pour équilibrer. Éric Steib, en tant que vice-président de la CCPH, a fait part de son agacement à ce que des communes qui refusent le développement économique au nom de la non artificialisation des sols demandent des surfaces pour construire des habitations.

Calendrier du conseil municipal 2023-2024

En 2023

4 septembre

2 octobre

6 novembre

4 décembre

En 2024

8 janvier

12 février

11 mars

8 avril

6 mai

3 juin

1^{er} juillet

Finances

Fabien Desgranges, premier adjoint, informe que sur la DGF (dotation globale de fonctionnement), il y a 4 000 euros supplémentaires à ce qui a été budgété pour cette année.

Questions-réponses

Des travaux sur le terrain de l'entreprise Hory en soirée ont été signalés. Cela a été dit et a été pris en compte.

Suggestion : mettre dans les boîtes aux lettres des nouveaux arrivants un document rappelant les horaires autorisés pour les travaux.

Une remarque est faite sur des trottoirs abîmés, craquelés. Ne faudrait-il pas favoriser cela au fleurissement, quitte à ne pas avoir 4 fleurs. Des haies débordent sur les trottoirs.

Concernant les haies, elles sont privées.

Il est rappelé qu'une réunion du fleurissement a eu lieu à laquelle tout le village a été invité pour que des bénévoles s'occupent des parterres. Ils n'entreraient donc pas en concurrence dans les travaux communaux.

Les membres du fleurissement remarquent que la quantité de travail pour obtenir 3 ou 4 fleurs est la même.

Dans les comptes-rendus, dénommer l'exploitation agricole par « GAEC du Chêne » plutôt que « famille Boilloux ».

Remarque sur les casse-vitesses : les petits tracteurs comme celui de la mairie seront gênés pour passer contrairement aux gros tracteurs.

Le Maire clôt la séance à 21h42.